

Bref aperçu
Date de disponibilité du fonds : le 1 janv. 2002
Date de création du fonds : le 30 déc. 1995
Gestionnaire de portefeuille : Placements Louisbourg
au 31 décembre 2024
Valeur totale du fonds : 45 325 000 \$
Taux de rotation du portefeuille : 9.9 %

Catégorie du Fonds	Placement minimal (\$)	RFG (%)	Valeur liquidative (\$)	Nombre d'unités en circulation (000's)
Série A (sans frais de sortie)	500	2,20	25,59	525,79

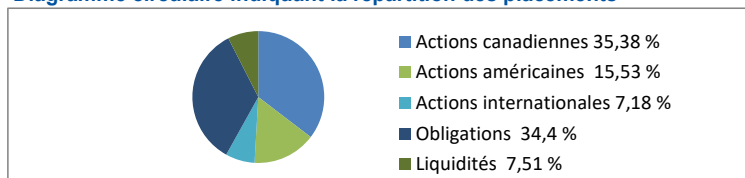
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des fonds secondaires. Les fonds secondaires investissent principalement dans des titres canadiens à revenu fixe de grande qualité, d'actions ordinaires canadiennes et étrangères et de titres convertibles en de telles actions ordinaires, d'obligations étrangères et, dans une moindre mesure, de titres à court terme.

Dix principaux placements

	% actifs
Fonds d'actions canadiennes Louisbourg	27.98
Fonds d'obligations canadiennes Louisbourg	26.53
Fonds d'actions américaines Louisbourg	17.79
Fonds d'obligations de sociétés Louisbourg	11.43
Fonds d'actions EAEO Louisbourg	5.97
Fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation Louisbourg	4.13
Fonds quantitatif d'actions canadiennes Louisbourg	3.87
Fonds marché monétaire Louisbourg	2.30

Total	100
Nombre total des placements :	8

Diagramme circulaire indiquant la répartition des placements

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds, pour un souscripteur qui a choisi la série A, au cours des dernières années

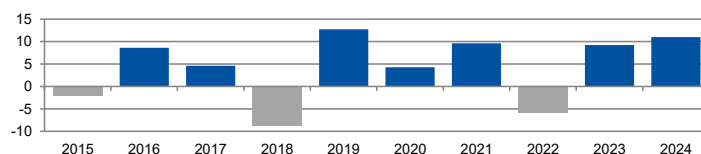
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen brut

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ le 1 janv. 2015 ayant opté pour la série A détient maintenant 1 494.22 \$ brut au 31 déc. 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4.09 % par année.

Rendements annuels bruts (%)

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds, sur base annuelle, au cours de chacune des 10 dernières années. On remarque qu'au cours de cette période, le fonds a réalisé un rendement positif pendant 7 ans et un rendement négatif pendant 3 ans.


Quel est le degré de risque?

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	--------	----------------	-------

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour de plus amples détails, veuillez consulter votre Guide d'information.

A qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut être pour un investisseur qui cherche à obtenir un retour à long terme grâce à un équilibre prudent entre un revenu et une croissance du capital, et qui est à l'aise avec les fluctuations du marché.

***Le Fonds équilibré Assomption/Louisbourg (RPA) est uniquement offert aux participants de régimes de pension.**

Combien cela coûte-t-il?
1. Frais d'acquisition : Il n'y a aucun frais d'acquisition sur la série A de fonds

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition initiaux	s.o.	Lorsque vous investissez, Assomption Vie paie une commission allant jusqu'à 2.3% à votre conseiller.
Frais d'acquisition différés	s.o.	

2. Frais permanents du fonds

Ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement.

Catégorie du Fonds	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	Commission de suivi maximale
Série A (sans frais de sortie)*	2,20	0.50%

* Aucuns frais de sortie ne sont applicables à un transfert, retrait partiel ou retrait total.

Commission de suivi

Assomption Vie verse à votre conseiller une commission de suivi allant jusqu'à la commission de suivi maximale indiquée dans le tableau ci-dessus. La commission couvre les conseils et les services que votre conseiller financier vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion.

3. Autres frais

- Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds dans une année civile. Des frais de 20 \$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.
- Des frais pour transfert à une autre institution financière de 50 \$ sont applicables sur toute demande de transfert total ou partiel de toute somme de votre contrat de rente Assomption Vie à une autre institution financière, peu importe que la source des fonds provienne d'un fonds distinct ou d'un CIG.
- Des frais de 25\$ sont prélevés, sans préavis, à même votre contrat, pour tout chèque ou débit préautorisé refusé par votre institution financière.
- Des frais de contrat mensuels jusqu'à 5\$ peuvent s'appliquer à un régime d'épargne collectif.